

**Publication 2023 de l'Index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :**

Pour parvenir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la [Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018](#) soumet les entreprises à une obligation de résultat en créant l'Index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes pour mesurer où en sont les entreprises sur le plan de l'égalité professionnelle en agrégeant plusieurs indicateurs.

**L'Index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes est noté sur 100 points**

1. l'écart de rémunération femmes-hommes, sur 40 points ;
2. l'écart de répartition des augmentations individuelles, sur 35 points ;
3. le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, 15 sur points ;
4. le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations, sur 10 points.



**Au titre de 2022, la société Acéries et Laminoirs de Rives a déclaré un index global non calculable, décliné par indicateurs comme suit :**

- Indicateur 1 : écart de rémunérations : non calculable (l'ensemble des groupes valables (au moins 3 femmes et 3 hommes) représentent moins de 40 % des effectifs)
- Indicateur 2 : écart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
- Indicateur 3 : retour de congés maternité : non calculable
- Indicateur 4 : hautes rémunérations : 0

Information mise en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2023

**ACIERIES ET LAMINOIRS DE RIVES**

52A, route de Colombe • BP 60  
38147 RIVES-SUR-FURE Cedex  
Tél : 04 76 91 42 44

**MENTIONS LÉGALES**

SAS au capital de 5 633 089 € • APE 2410 Z  
SIREN : 312 138 696  
N° TVA : FR22 312 138 696